



SYndicat MIxte des rivières du SOrnin et de ses Affluents
Siège : 12, rue Jean Morel - 42190 CHARLIEU
Bureaux : 50, route de St Denis - 42190 CHARLIEU
Tél. : 04.77.60.97.91

COMITE SYNDICAL DU 8 JUIN 2017 A 10h à St Denis de Cabanne

COMPTE RENDU

Date de convocation : 29/05/2017
Lieu : Mairie de St Denis de Cabanne

Membres présents (13) :

LAMARQUE Michel	(Charlieu Belmont Communauté)
VALORGE René	(Charlieu Belmont Communauté)
PALLUET Joël	(Charlieu Belmont Communauté)
LACROIX Jérémie	(Charlieu Belmont Communauté)
LABOURET Jean	(Charlieu Belmont Communauté)
MALHERBE Pascale	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
GRISARD Bernard	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
CANNET Michel	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
DAUBARD Christian	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais)
DURIAU Pierre	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)
CHERVIER Bernard	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)
MORIN Alain	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
BIRON Jean-Laurent	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)

Autres présents :

DERIGON Jérôme	(technicien de rivière - SYMISOA)
DECHAVANNE Céline	(Chargée de mission - SYMISOA)

Excusés :

ARRIAT Marie-Noële	(Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais) <i>A donné pouvoir à Mme MALHERBE</i>
MENICHON Jacky	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
MATRAY Jean-Luc	(Charlieu Belmont Communauté) → pouvoir à R. VALORGE
AUVOLAT Pierre	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)

M. LAMARQUE, le président, accueille les délégués et dresse la liste des excusés. Il aborde ensuite l'ordre du jour.

1- Approbation du compte-rendu du comité syndical du 11 mai 2017

Le compte rendu n'appelle aucune remarque.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

2- Décision de titularisation des 2 agents de l'équipe rivière

Des échanges ont lieu.

Personne ne remet en cause la valeur professionnelle des agents concernés.

M. VALORGE, M. LACROIX et M. PALLUET indiquent qu'ils restent réticents à l'idée de créer de nouveaux postes de titulaires à l'heure où les incertitudes financières pour l'avenir sont importantes. Le statut de fonctionnaire leur paraît problématique à long terme : ils auraient préféré pouvoir proposer aux agents un contrat de 5 ans. Ils indiquent qu'ils s'abstiendront lors du vote.

M. LAMARQUE rappelle qu'il n'est pas légalement possible de proposer un CDD de 5 ans à des agents de catégorie C, et que la seule possibilité pour garder ces agents est de les titulariser.

M. DURIAU et Mme MALHERBE indiquent que même si le syndicat devait disparaître, il sera toujours nécessaire d'entretenir les rivières et les aménagements déjà réalisés.

M. LAMARQUE fait procéder au vote (13 délégués présents + 1 pouvoir → 14 votants) :

CONTRE : 1 - ABSTENTION : 6 - POUR : 7

Le comité syndical approuve à 7 voix POUR, 1 CONTRE et 6 ABSTENTIONS la titularisation des 2 agents de l'équipe rivière.

3- Décision de recrutement d'un 2nd technicien de rivière contractuel

Lors de l'élaboration du nouveau contrat de rivière, il a été choisi de recruter un 2nd technicien de rivière pour gérer les travaux courants (entretien, mise en défens), afin de dégager du temps au reste de l'équipe pour réaliser en interne un maximum d'études et de maîtrise d'œuvre.

Les délégués approuvent à l'unanimité le recrutement d'un 2nd technicien de rivière sous contrat, pour une durée de 1 an.

4- Demande de subvention auprès du Département du Rhône

Le Conseil Départemental du Rhône a lancé un appel à projets pour les collectivités. Le SYMISOA va déposer un dossier pour la mise en défens du Sornin amont prévue en 2018.

Le budget du projet est de 211 636€HT (pour 8 km d'aménagements). Le taux de subvention demandé est de 20%. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 21 juillet.

Les délégués approuvent à l'unanimité la demande de subvention à déposer auprès du Conseil Départemental du Rhône.

5- Questions diverses

- Mise en place du site Internet du SYMISOA

L'offre intercom de « Réseau des communes » est présentée aux délégués. Elle répond aux besoins du syndicat, avec un tarif compétitif (840€TTC/an, sans frais de mise en service, accompagnement technique compris).

Les délégués approuvent à l'unanimité le choix de l'offre proposée par la société Réseau des Communes.

- Point sur le projet de restauration de la Genette sous la friche industrielle à La Clayette

M. GRISARD présente aux délégués le planning prévisionnel du projet : les études sont en cours (études topographie et hydraulique portées par le SYMISOA + étude démolition dépollution portée par la Communauté de communes). La démolition des bâtiments devrait avoir lieu fin 2017. Les travaux de restauration du cours d'eau sont prévus à l'été 2018. Il rappelle qu'une entreprise locale souhaite s'implanter sur une partie du futur site réaménagé.

Céline DECHAVANNE indique que les études portées par le SYMISOA avancent comme prévu. Une 1^{ère} réunion de rendu de l'étude de démolition/dépollution et d'état des lieux hydraulique est programmée le 5 juillet. Les mois qui suivront permettront d'élaborer le projet de restauration du cours d'eau. En parallèle, une étude plus globale d'aménagement et d'urbanisme de l'entrée sud de la ville de La Clayette va prochainement démarrer.

- Information sur les travaux réalisés par l'équipe rivière

L'équipe est actuellement en campagne d'entretien sur le Bézo : le volume de travail est assez conséquent, notamment du fait d'une forte mortalité de frênes (chalarose). Elle reprendra ensuite la pose de clôtures sur le Pontbrenon à Coublanc.

- M. VALORGE demande des informations sur le devenir de l'étang de Cadolon

Céline DECHAVANNE répond que des études sont réalisées par la Communauté de communes La Clayette Chauffailles en Brionnais. Les délégués de cette dernière informent que le projet de micro-central à Cadolon n'a pas été retenu dans le cadre du contrat TEPCV.

Le SYMISOA est en attente du choix de la Communauté de communes quant au devenir de la digue et du plan d'eau.

- M. LAMARQUE rappelle la conférence 'pesticides et santé' qui se déroulera le 15 juin à 20h30 à l'Espace Culturel du Brionnais à Chauffailles

- M. LAMARQUE informe les délégués qu'il a saisi France Domaines pour une évaluation des locaux en vente à Pouilly (visite vendredi 9 juin à 14h).

Le **prochain comité syndical est fixé au jeudi 7 septembre à 10h**. Pour répondre à la suggestion de M. VALORGE de proposer une visite du site Sunnyland, ce comité se déroulera à La Clayette.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h20.

Compte rendu affiché le :
12/06/2017

